

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2008

La séance débute à 19 heures 45 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Bérange BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2008

Secrétaire de séance : Christophe BRULHART.

Christophe BRULHART accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 03/03/2008

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 31/03/2008

Il est demandé de préciser que Romy LASSERRE a dû quitter la séance du Conseil avant la fin de celle-ci, en raison d'un incendie à la maison de retraite. La demande est acceptée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°030-2008

Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Il présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ADOpte ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire ;

DIT qu'un exemplaire du règlement intérieur demeurera annexé à la présente délibération.

Un exemplaire du règlement intérieur du Conseil municipal a été annexé à cette délibération.

Débat : Il est demandé qu'un classeur soit ouvert pour chaque commission dans lequel seront conservés tous les documents relatifs à leurs travaux. Chaque élu pourrait ainsi prendre connaissance des questions étudiées par les commissions.

Délibération n°031-2008

Objet : Institution d'une régie de recettes pour le secrétariat.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la Comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le comptable assignataire, en date du 02/05/2008 ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Il est institué, à partir du 1^{er} juin 2008, une régie de recettes auprès du secrétariat de mairie

Article 2 : Cette régie est installée à la Mairie – 216 rue de la Mairie – 01630 CHALLEX. Elle pourra fonctionner à la Maison des Sociétés située 5 rue Saint Maurice – Challex.

Article 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- Photopies,
- Télécopies,
- Ventes de cartes postales,
- Location des tables et des bancs,
- Vente de boissons dans le cadre de l'exploitation d'un débit de boissons de Licence IV.

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées dans la monnaie légale en cours et selon les modes de recouvrement suivants : numéraires et chèques. Les recettes seront encaissées à l'aide d'un carnet à souche.

Article 5 : Le régisseur et ses suppléants doivent verser à Monsieur le comptable public assignataire, le montant des recettes ainsi que les pièces justificatives des opérations de recettes, tous les mois et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6.

Article 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 400 €.

Article 7 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 8 : Le régisseur et son mandataire ne percevront aucune indemnité de responsabilité.

Article 9 : Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur. Il sera porté à 100 € pendant la période d'exploitation du débit de boissons défini par délibération du Conseil municipal.

Article 10 : Madame la secrétaire de mairie et Monsieur le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Débat : Patricia ALTHERR demande pourquoi la délibération prévoit la possibilité d'ouvrir la régie à la Maison des Sociétés. Pierre DUMAREST répond que la régie a vocation à servir dans le cadre de l'exploitation du débit de boissons et que celle-ci ne peut se faire que dans ce local (nécessité de respecter des distances par rapport aux lieux de culte, aux enceintes sportives, aux écoles). Bérengère BAERISWYL demande si la délibération pourra être modifiée si un autre lieu d'exploitation du débit de boissons est choisi. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative.

Délibération n°032-2008

Objet : Fixation de divers tarifs suite à l'institution d'une régie de recettes auprès du secrétariat de mairie.

Vu la délibération n°29-2008 de ce jour portant institution d'une régie de recettes auprès du secrétariat de mairie, Pierre DUMAREST rappelle que la régie vise à encaisser les produits des photocopies, télécopies, vente de cartes postales, location des tables et des bancs, ainsi que ceux liés à l'exploitation du débit de boissons.

Il explique que les tarifs de vente des boissons sont fixés par la délibération du Conseil municipal décidant de l'ouverture du débit. Par contre, la présente a pour objet de fixer les tarifs des photocopies, des télécopies, de la vente des cartes postales et de la location des tables et des bancs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants :

Photocopies noir et blanc :	A4 : 0.10 € l'unité A3 : 0.20 € l'unité Une copie recto/verso = 2 copies Photocopies pour les associations de Challex = Gratuites
Envoi de télécopies :	0.20 €
Cartes postales :	0.80 € l'unité
Location de tables et de bancs :	une table (un plateau et deux tréteaux) et deux bancs = 4.00 € Gratuit pour les associations de Challex

Débat : Eliane DALLEMAGNE demande si les tables et les bancs sont livrés par les employés communaux. Pierre DUMAREST répond par la négative et pense que les employés n'auraient pas le temps de le faire.

Délibération n°033-2008

Objet : Approbation du règlement intérieur d'hygiène et de sécurité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Le Maire explique au Conseil municipal que tout employeur a l'obligation de mettre en place un règlement intérieur exposant les dispositions d'hygiène et de sécurité applicable à son personnel.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur d'hygiène et de sécurité applicable au personnel communal.

Un exemplaire du règlement intérieur d'hygiène et de sécurité a été annexé à cette délibération.

Débat : Bérengère BAERISWYL demande ce que sont les groupes de sanction. Jean-Charles MORANDI répond que les sanctions disciplinaires sont classées par groupes en fonction de leur gravité, et peuvent aller de l'avertissement jusqu'au licenciement, en passant par la suspension provisoire ou encore la rétrogradation. Les sanctions des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} groupes

ne peuvent être appliquées qu'après saisine du conseil de discipline. Les sanctions du 4^{ème} groupe sont les plus graves et peuvent correspondre à des fautes de nature pénale.

Délibération n°034-2008

Objet : Décisions modificative n°2.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Charles MORANDI, Premier Adjoint,

En section d'investissement :

Cette décision budgétaire modificative comprend les ajustements suivants :

- Afin de régulariser une écriture erronée qui avait été reportée du budget primitif 2007 sur le budget primitif 2008, Jean-Charles MORANDI propose de transférer, en recette, 10 000 € de l'article 266 – Participations et créances rattachées à des participations, à l'article 1328-337 – Autres subventions d'équipement. Ces 10 000 € correspondent à la participation de l'Association diocésaine de Belley-Ars au remplacement de la chaudière de l'église.
- Afin de dégager des marges de manœuvre pour le financement de nouveaux projets, Jean-Charles MORANDI propose de prélever 70 000 € sur l'opération « Aménagement et sécurité des rues », et 30 000 € sur l'opération « Aménagement de la bibliothèque ». Il propose de répartir ces 100 000 € pour l'achat de matériel de voirie (15 000 €), le remplacement des stores de l'école primaire (15 000 €), le remplacement des fenêtres et des volets de l'appartement de la Poste et l'agrandissement de la salle de musique de la Maison des Sociétés (30 000 €), les travaux de réfection de l'appartement de la Maison de la Treille (40 000 €),

Suite à ces modifications, il reste 133 400 € sur le poste 2315-350 – Aménagement et sécurité des rues, et 50 000 € sur le poste 2315-332 – Aménagement de la bibliothèque.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2008 :

Section d'investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
266	Participations et créances rattachées à des participations		- 10 000.00
1328-337	Autres subventions d'équipement		+ 10 000.00
2315-350	Aménagement et sécurité des rues	- 70 000.00	
2315-332	Aménagement de la bibliothèque	- 30 000.00	
21578-000	Autre matériel et outillage de voirie	+ 15 000.00	
2184-000	Mobilier	+ 15 000.00	
2315-000	Installation, matériel et outillage technique	+ 30 000.00	
2315-359	Maison de la Treille	+ 40 000.00	

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions),

ACCEPTTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°035-2008

Objet : Subvention aux associations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2008, intervenu le 3 mars 2008,

Après avis de la commission des Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Jean-Charles MORANDI, Premier Adjoint,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (13 voix pour et 2 abstentions),

DECIDE de verser pour l'exercice 2008, les subventions telles que figurant à l'annexe ci-jointe,

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif 2008,

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du compte administratif 2008.

Annexe à la délibération n°34-2008

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CHALLAISIENNES		
Association de gymnastique volontaire	160 €	
AJLC – Club de danse	700 €	Participation de 20 € par enfant
Bourrus de Mucelle	200 €	Organisation d'une fête villageoise
La Campanella	200 €	
La Grappe	580 €	Participation pour le colis des anciens
Intersociété	230 €	Location du hangar
La Lyre	7 080 €	3 000 € pour l'école de musique, 2 580 € pour le chef d'orchestre,

		1 500 € pour les instruments de musique (sur présentation de justificatifs)
La Lyre pour l'organisation de la vogue	2 000 €	Participation pour l'orchestre sur présentation de la facture
Point Virgule	200 €	Participation pour l'organisation d'expositions ou de soirées thématiques (en complément des 1 600 € déjà inscrits au budget primitif pour l'achat de livres et d'abonnements)
Société d'animation challaisienne	200 €	Organisation d'une fête villageoise
Sou des Ecoles	2 000 €	Participation pour l'organisation de sorties scolaires, sur présentation des factures (en complément des 3 400 € déjà inscrits au budget primitif pour l'activité piscine)
La Souris Verte	150 €	
Union sportive challaisienne	3 300 €	Aide pour les frais d'entraîneurs et divers
TOTAL	17 000 €	

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES A CHALLEX		
Association des élus du canton	268.50 €	Cotisation pour adhésion
Ecole intercommunale de Musique	1 800.00 €	Participation pour les interventions musicales en milieu scolaire (1/2 heure hebdomadaire supplémentaire à compter de la rentrée de septembre 2008).
Association pour la formation professionnelle dans le BTP	100.00 €	1 apprenti originaire de Challex
CECOF	92.00 €	1 apprenti originaire de Challex
MFR de l'Ouest Lyonnais	95.00 €	1 apprenti originaire de Challex
MFR La Vernée	100.00 €	1 apprenti originaire de Challex
Association Un collège pour un canton	25.00 €	Cotisation
Association des Jeunes sapeurs pompiers de Thoiry	160.00 €	1 JSP originaire de Challex (100 €) Adhésion à l'Amicale (60 €)
Bibliothèque en Campagne	100.00 €	
Centre médico-social de St Genis Pouilly	53.50 €	(versement sur présentation de justificatifs concernant le nombre d'enfant)
Association Une Ecole pour Ouaga	300.00 €	Soutien pour la construction d'une école au Burkina Faso
Prévention routière	100.00 €	
APAJH	100.00 €	
Banque alimentaire	300.00 €	
Restos du Cœur	300.00 €	
Centre Louis Bérard	100.00 €	Maison pour enfants malades
Accueil gessien	912.05 €	
Equipe d'entraide du Pays de Gex	150.00 €	
Cercle d'escrime du Pays de Gex	50.00 €	Participation pour l'organisation du championnat de France d'escrime
Association du Verger Tiocan	100.00 €	
TOTAL	5 206.50 €	

Débat : Christophe BRULHART constate qu'aucune subvention n'a été attribuée à l'AGV (=Association de gymnastique volontaire). Jean-Charles MORANDI explique que la demande de subvention de 200.00 € a été reçue le jour même, alors que la date limite était fixée au 30 novembre 2007. D'autre part pour répondre à une décision de la Commission scolaire prévoyant la prise en charge d'une demi heure supplémentaire de musique à l'école à partir de la rentrée de septembre, le montant de la subvention à l'école intercommunale de musique a dû être augmenté. Christophe BRULHART précise que la demande avait bien été faite dans les délais mais qu'un complément a été transmis ce jour. Jean-Charles MORANDI explique que l'association présente un solde de trésorerie de 9 260.25 €. Patricia ALTHERR demande quels sont les critères d'attribution des subventions. Jean-Charles MORANDI répond qu'il a été décidé de reporter les sommes inscrites en 2007 en les adaptant aux demandes de cette année. Il précise que pour l'exercice 2009 la commission Finances et le Conseil devront définir leur politique de subventions aux associations, et étudier plus particulièrement celles versées aux associations accueillant des enfants. David PERAY pense qu'il faudra tenir compte, outre de la trésorerie des associations, de leurs projets et de leurs besoins. Anna DOUDOU pense qu'il est impératif que le conseil se penche sur la question des critères d'attribution des subventions. Claude CHAPPUIS souligne qu'il est sain qu'une association ait un petit pécule pour faire face à ses frais et aux imprévus. Patricia ALTHERR propose que l'on diminue le montant de la subvention d'une ou plusieurs associations pour qu'on puisse donner quelque chose à l'AGV. Bérange BAERISWYL demande ce qu'est l'Accueil gessien. Anna DOUDOU répond qu'il s'agit d'une association qui s'occupe de l'hébergement d'urgence. Romy LASSERRE demande si le projet « Une école pour Ouaga » est sérieux. Anna DOUDOU répond par l'affirmative : des comptes rendus nous sont transmis régulièrement. Les fonds récoltés ont permis la construction d'une école de quatre classes avec des latrines, dans la banlieue d'Ouagadougou. L'association expose régulièrement l'état d'avancement des travaux. L'école a rencontré beaucoup de succès, il existe même des projets d'extension et de construction d'une cantine. Jean-Charles MORANDI explique que par rapport à l'enveloppe de 33 000 €, nous avons une marge de 10 €. Il propose que cette somme soit attribuée à l'AGV. Sa proposition est acceptée, la délibération est modifiée en conséquence.

21h00 : suspension de séance

21h05 : reprise de la séance

Délibération n°036-2008

Objet : Vente d'un motoculteur pour pièces.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
La commune est propriétaire d'un motoculteur qu'elle a acquis en 1980. Il ne correspond plus aux besoins du service.

Le Maire propose de la vendre à Monsieur Frédéric PERICARD pour la somme de 100 €, pour pièces.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (14 voix pour et une abstention),

DECIDE de vendre à Monsieur Frédéric PERICARD le motoculteur de la commune pour la somme de 100 €, pour pièces.

Débat : Romy LASSERRE et Pierre CUZIN pensent que la commune ne devrait pas vendre ce motoculteur s'il n'est plus conforme aux règles de sécurité. Anna DOUDOU demande si la commune a encore besoin d'un motoculteur. Pierre DUMAREST répond par la négative : il nous a servi à différents travaux dont le déneigement des trottoirs. Il n'est cependant plus adapté à nos besoins. Pierre CUZIN demande que la délibération précise que le motoculteur est vendu pour pièces. La proposition est acceptée. Frédéric PERICARD s'abstient.

Délibération n°037-2008

Objet : Liste des candidats présentés par le Conseil municipal pour siéger à la commission communale des impôts directs.

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Monsieur le Maire rappelle que les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes locales. Un commissaire titulaire et un suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil de présenter les candidats inscrits sur la liste annexée à la présente délibération pour siéger à la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

PROPOSE les candidats inscrits à l'annexe ci-jointe pour siéger à la commission communale des impôts directs.

Annexe : LISTE DES CANDIDATS PRESENTES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

NOMS – Prénoms	Profession	Adresse	Observations
A) TITULAIRES			
FERROLLET Jean-Paul	Retraité	12 rue du Château - 01630 CHALLEX	
DURAFFOUR Michel	Agriculteur	501 Route de Mucelle - 01630 CHALLEX	
DUCRET Suzanne	Retraitée	256 Route de Dardagny - 01630 CHALLEX	
ROY Guy	Artisan	377 Route des Fontanettes - 01630 CHALLEX	
SALLET Pierre	Agriculteur retraité	Route de Dardagny - 01630 CHALLEX	
CIRON André		195 Route de Dardagny - 01630 CHALLEX	
TIGNON-CHOUDANS Gérard	Agriculteur	Vie de l'Etraz - 01630 PERON	D
MOTTIER Pierre	Retraité	133 Route de Dardagny - 01630 CHALLEX	
DALLEMAGNE Annick	Sans emploi	562 Route de Dardagny - 01630 CHALLEX	
NABAFFA Ferdinand	Retraité	Rue de la Treille - 01630 CHALLEX	
THIVARD Daniel	Employé Sogedo	7 Rue des Fontanettes - 01630 CHALLEX	
PERRET Pierre		556 Route de la Plaine - 01630 CHALLEX	
B) SUPPLEANTS			
HABERLI André		148 Rue de la Craz - 01630 CHALLEX	
DALLEMAGNE Georges	Inspecteur d'Académie retraité	335 Route de Mucelle - 01630 CHALLEX	
GENDRA Bernadette	Comptable	442 Route de la Plaine - 01630 CHALLEX	

HOFER Roger	Agriculteur – Entrepreneur de travaux public	333 Route de Mucelle - 01630 CHALLEX	
BAERISWYL Philippe	Fonctionnaire international retraité	46 Impasse des Sources - 01630 CHALLEX	
PONCET Pierre	Facteur retraité	230 Rue des Fontanettes - 01630 CHALLEX	
BAILLY André	Entrepreneur	406 Rue de l'Eglise - 74910 FRANCLENS	D
MOTTIER Christiane	Retraîtée	287 Rue de la Treille - 01630 CHALLEX	
MONIER Eugène	Agent technique	Chemin des Sources - 01630 CHALLEX	
ROIRON Georges	Retraité	326 Route de Mucelle - 01630 CHALLEX	
BERNARDI Christian	Chauffeur travaux publics	1863 Route de la Plaine - 01630 CHALLEX	
GIRIENS Jean-Pierre	Agriculteur	Greny - 01630 PERON	D

Débat : Bérangère BAERISWYL demande qui a choisi ces personnes. Eliane DALLEMAGNE explique qu'il fallait trouver 24 personnes. On a en priorité inscrit les sortants qui étaient d'accord pour faire à nouveau partie de cette commission, puis on a cherché des gens qui connaissaient bien la commune et qui nous semblaient correspondre aux critères fixés par la loi. Elle précise qu'ils ont tous donné leur accord.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI)

Jean-Charles MORANDI détaille des dépenses et les recettes, supérieures à 500 €, pour le mois d'avril.

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

Pierre DUMAREST explique que 3 candidats ont été reçus le 22/04/2008 pour l'emploi d'agent technique. Au cours de la réunion, la commission a classé ces trois personnes. Celle qui arrivait en premier a refusé le poste. Jean-Charles MORANDI précise qu'il n'est pas possible de donner des informations nominatives sur les agents de la commune en séance du conseil municipal. Il explique que nous recevrons prochainement le ou les autres personnes qui avaient été retenues pour leur proposer le poste. David PERAY demande qui décide de l'embauche des agents de la commune. Jean-Charles MORANDI répond que la commission du personnel avait établi un ordre entre les candidats. David PERAY demande si la décision peut être prise par les 15 conseillers municipaux. Jean-Charles MORANDI rappelle que ce genre de décisions ne peut pas être pris en séance du conseil. Une solution serait d'élargir la commission du personnel. Claude CHAPPUIS demande quelles sont nos marges de manœuvre du point de vue de la rémunération des agents. Jean-Charles MORANDI rappelle que si la commune fait des offres salariales trop élevées à l'un de ses agents, elle devra les répercuter sur les autres. Frédéric PERICARD demande si les employés communaux ont le droit d'emmener du matériel de la commune chez eux. Christian JOLIE répond par la négative.

Jean-Charles MORANDI demande si le conseil est d'accord pour que la commune engage quelqu'un pour renforcer le service technique jusqu'à la fin du mois d'août. Le conseil donne son accord.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

Pierre DUMAREST remercie Bérangère BAERISWYL, Claude CHAPPUIS et Christian JOLIE pour leur intervention aux Baraques la nuit du 11 avril 2008 lors des inondations.

La commission s'est réunie le 3 avril et le 30 avril 2008.

Entretien des espaces verts : un devis a été remis par la SARL MT Paysages pour des interventions de taille dans trois secteurs du village : Espace Sanfely, Eglise, Ecole-Ancienne Poste. Ce devis ce monte à 15 559.96 € TTC pour une intervention au printemps et une à l'automne. Christian JOLIE demande si nous avons plusieurs devis. Jean-Charles MORANDI explique qu'une consultation avait été faite en 2007 et que MT Paysages avait été le moins disant. La consultation n'a pas été renouvelée cette année. **Le devis est accepté à l'unanimité.**

Marquage au sol : faire modifier et compléter le devis de l'entreprise Marquosol pour qu'il soit tenu compte des trois problèmes suivants : modification du passage piétons entre l'école et la maison de retraite sur la rue de la Treille (actuellement le passage est oblique, sa modification entraîne la suppression d'une partie de l'espace vert qui est le long de la route), modification du passage piétons vers la boulangerie (le faire décaler de quelques mètres pour améliorer la visibilité), repeindre les carrés blancs qui sont vers la salle des fêtes, rue de la Craz.

Salle des fêtes : l'objectif est de mettre en place des toilettes qui soient correctes et accessibles aux personnes handicapées. Il s'agirait d'ajouter un module préfabriqué à l'arrière du bâtiment et de créer un accès depuis l'intérieur sur le côté droit de la scène. Le bâtiment ajouté comporterait également un WC accessible au public depuis l'extérieur. Eliane DALLEMAGNE souligne que les WC ouverts au public demandent plus d'entretien. Bérangère BAERISWYL demande si le raccordement au réseau d'assainissement sera possible. Jean-Charles MORANDI répond que nous pourrions nous raccorder sur l'installation existante. Il précise que nous pourrions partir sur une location de 5 ans, en espérant que d'ici là, le projet de nouvelle salle des fêtes aura pu avancer. Pierre DUMAREST précise que la commune avait choisi d'acheter les Algécos pour les vestiaires du

foot car cela revenait moins cher. Nous n'avons pas eu de difficulté pour les revendre. **A l'unanimité le conseil donne son accord pour que la commune poursuive l'étude de cette solution.**

Agrandissement de la salle de musique : il se ferait sur la surface de la mezzanine, pour environ 23 m². La salle aurait une forme de L. Cela ne semble pas poser de problème aux utilisateurs. **Le Conseil donne son accord sur le principe de cet agrandissement.** Des devis devront être demandés à plusieurs entreprises. Il faudrait également prévoir une mise aux normes de l'installation électrique.

Maison de la Treille : l'appartement situé au numéro 35 pourrait être transformé pour loger un employé de la commune. Les travaux seraient à faire réaliser par quatre entreprises différentes (électricité, changement des fenêtres, déplacement de la chaudière, serrurerie). Le suivi des travaux serait assuré par un membre de la commission. Compte tenu des discussions en cours sur un projet de commerce, **le conseil décide de reporter cette discussion.**

Commerce : Pierre DUMAREST explique que le 28/04/08, il a reçu Monsieur Godet et Monsieur Hervé, pour discuter d'un projet de commerce. Ils pourraient être intéressés par la propriété de la Treille. Ils étudient la question avec le groupe Casino. Ils devraient revenir à la fin du mois avec un projet. Le commerce multiservices pourrait occuper la grange et le numéro 41. Un bar pourrait être installé dans l'appartement du numéro 35. Ils souhaiteraient qu'on leur mette à disposition le bâtiment en l'état, contre un loyer symbolique. **Le conseil exprime son vif intérêt pour ce projet.**

Cimetière : un caveau d'attente et un ossuaire existent. Pierre CUZIN souhaite demander un devis pour faire réparer le portail. **Le conseil est d'accord.**

Bibliothèque : une possibilité d'agrandissement existe en prenant la place des deux garages qui sont actuellement loués avec les appartements. Cela permettrait peut-être de remplir les conditions légales qui varient en fonction du nombre d'habitants, soit 90 m² pour une commune comme la nôtre. Les baux pourraient être modifiés à l'occasion de la remise en location des appartements. D'autre part l'association Point Virgule a demandé l'autorisation d'utiliser le rez-de-chaussée de l'ancienne Poste notamment pour stocker du matériel. Jean-Charles MORANDI pense qu'il faudrait recevoir l'association pour voir précisément quels sont ses besoins. Bérange BAERISWYL pense qu'il ne faut pas modifier le bâtiment de la Poste, qui est protégé par le PLU.

Chemin des Charmilles : il a été endommagé par les intempéries. Sa remise en état est à étudier.

Fauchage du bord des voies communales : Patricia ALTHERR se charge de repérer les zones où se trouvent les orchidées sauvages à protéger, afin que l'on retarde le fauchage dans ces secteurs.

Fleurissement (Eliane DALLEMAGNE) : les tâches seront partagées entre les deux employés communaux. Des devis ont été demandés à différents fournisseurs. Il faudrait demander aux agents techniques de préparer le terrain pour permettre les plantations.

Pose de tables et de bancs près des aires de jeux : **Le conseil donne son accord pour que l'on demande des devis.**

Chemin de Champ Journet : le chemin a été gravement endommagé par l'exploitant de la vigne. Un procès verbal d'infraction a été dressé et transmis au Procureur de la République afin qu'il engage des poursuites et demande réparation au contrevenant. Jean-Charles MORANDI rappelle que pour nous l'objectif est que l'exploitant fasse demi-tour sur son terrain et non plus sur la voie ou le fossé.

Stade : La commission a autorisé l'USC à installer une antenne parabolique sur la halle. Elle a également accepté un devis, se montant à 3 500 €, pour le remplacement des abris de touche.

Matériel : sont en cours d'étude : l'installation d'une nouvelle rampe d'éclairage pour la salle des fêtes, le rachat d'un jeu de lames de 500 € à adapter sur le tracteur bleu pour la tonte du stade (le ramassage de l'herbe sera à effectuer une fois par mois), le remplacement de la petite tondeuse actuelle, le remplacement de l'épareuse qui est sous-dimensionnée par rapport au tracteur vert.

Réunion avec le Conseil Général de l'Ain – Agence des routes (21/04/2008) :

- Réfection de l'enrobé sur la route départementale entre le rond point de Mucelle et la place du Poizat : il s'agit d'une décision du Conseil général. Les travaux devraient durer deux jours.
- Dans le virage précédent le rond point de Mucelle en venant de Greny : renforcement de la sécurité et mise en place de nouvelles bornes.
- RD 89 entre le carrefour avec la rue des Fontanettes et le carrefour avec la rue des Prairies : le Conseil général propose de modifier le virage pour améliorer la sécurité, et de rendre piétonne la route communale. **Le conseil accepte la proposition.**

Berges du Groise : suite aux fortes pluies du mois d'avril, les berges du Groise en dessous de la décharge se sont effondrées, et les caissons végétalisés qui supportaient celle-ci se sont vidés. Le problème est que la décharge n'avait jamais été traitée. Aujourd'hui elle menace de s'effondrer dans le Groise. Le budget de 10 000 € initialement inscrit sera très insuffisant. A la demande de la CCPG, l'ONF va venir tailler les arbres qui sont tombés dans le lit de la rivière. La CCPG devrait nous aider à trouver un bureau d'études qui fasse le point sur l'ensemble des problèmes. Les travaux seront à prévoir pour 2009.

Appartement de la Poste – remplacement des fenêtres : un troisième devis a été demandé.

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Commission d'urbanisme du 8 avril 2008

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 08B0006 DALLEMAGNE	Abri de jardin à Mucelle (PLU zone UA)	Avis favorable
DP 08B0008 CHAMOT	Abri de jardin - Régularisation (PLU zone UB)	Avis favorable – Joindre à l'arrêté, un courrier demandant la remise à la mairie de l'acte notarié sur le transfert de propriété, dès sa signature. A défaut, les poursuites reprendront.
DP 08B0009 NEY	Réfection de la toiture – Pose de vélux (PLU zone UA)	Avis favorable
DP 08B0010 PERA	Création d'une pièce habitable-véranda (PLU zone UA)	Avis favorable, sous réserve de la dimension des vélux : maximum 90 x 90 cm
DP 08B0011 NADAL	Fermeture dessous terrasse (PLU zone UA)	Avis favorable – Informer des demandeurs qu'en application du code civil ils ne pourront réaliser les travaux sur le mur mitoyen qu'avec l'accord du voisin
DP 08B0012 CCPG	Construction de la STEP (PLU zone A)	Avis favorable
DP 08B0013 DEBULLE	Abri de jardin (PLU zone UB)	Avis favorable
DP 08B0014 MULLER/FAVRE- EGLI	Modification de la façade – Transformation d'une porte en fenêtre (PLU zone UA)	Avis favorable sous réserve de la dimension des vélux (maximum 90 x 90 cm)
DP 08B0015 TARDIVEL	Modification de la façade – Pose de vélux (PLU zone UA)	Avis favorable sous réserve de la dimension des vélux (maximum 90 x 90 cm)
DP 08B0016 RAQUIN	Panneaux photovoltaïques (PLU zone UB)	Avis favorable
DP 08B0017 DUMAREST	Panneaux solaires (PLU zone UB)	Avis favorable
Permis de construire		
PC08B0005 JANIN	Maison individuelle – Lot 8 Lotissement les Vignes du parc (POS zone 1NA)	Avis favorable – Demander des échantillons des matériaux utilisés en façade
PC08B0006 LOPES	Maison individuelle – Lot 6 Lotissement les Vignes du parc (POS zone 1NA)	Avis favorable – Demander des échantillons des matériaux utilisés en façade
PC08B0007 MCCUTCHEON	Aménagement des combles, modification de la façade, création d'une terrasse (PLU zone UA)	Refus du houteau cintré Sinon acceptation du projet
Certificats d'urbanisme		
CU08B1006 HABERLI/BILANCIA	CU informatif (PLU zone UA)	Simple information
CU08B1009 VERNIER	CU informatif (PLU zone UB)	Simple information
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 08B0005 BARNETT	Maison de village (PLU zone UA)	Non préemption

Commission d'urbanisme du 29 avril 2008

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 08B0010 PERA	Création d'une pièce habitable-véranda (PLU zone UA)	Taille des vélux chez le fabricant 98 x 78 cm. Favorable
DP 08B0018 FERNANDEZ	Construction d'une piscine et de son local technique (PLU zone UB)	En attente de pièces complémentaires
DP 08B0019 FERNANDEZ	Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre (PLU zone UB)	Favorable
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 08B0006 HOFER	Habitation (PLU zone U)	Non préemption

DIA 08B0007 VERNIER	Habitation (PLU zone UB)	Non préemption
------------------------	-----------------------------	----------------

Commission Communication (Christian JOLIE)

Réunion des 9 et 23 avril 2008

Archives : Georges DALLEMAGNE se propose de venir nous aider à trier quelques cartons d'archives, pour classement.
Le Conseil accepte la proposition.

Petit Challaisien : Christian JOLIE propose que l'on cherche une solution pour réduire le délai qui sépare la tenue d'une séance du conseil et la publication de son compte rendu dans le journal. Il demande si le conseil serait d'accord pour qu'un compte rendu succinct soit publié avant son approbation. Anna DOUDOU pense que la question est de savoir si l'on veut un compte rendu complet, fidèle aux débats ou si l'on accepte quelque chose de plus court reprenant les principales décisions. Christophe BRULHART souligne que la plupart des Challaisiens trouvent que la publication des CR est trop tardive. Dans un premier temps le conseil à la majorité s'exprime contre la publication d'un compte rendu avant son approbation. Christian JOLIE rappelle que la proposition n'est pas de publier le compte rendu intégral, mais seulement un résumé des décisions prises au cours de la séance, sans retranscription des débats. Claude CHAPPUIS propose que l'on fasse un essai de publication dans deux Petits Challaisiens successifs pour voir quelles seront les réactions des lecteurs. **Vote : 11 pour cette proposition, 2 contre et 2 abstentions.**

Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL) :

La Commission a rencontré l'USC, l'AJLC et l'Association des Petites mains.
Une rencontre est prévue avec la Souris Verte.

Commission Education (Anna DOUDOU)

La commission s'est réunie le 10 avril 2008.

Intervention de Musique à l'école : la commission s'est prononcée en faveur du financement par la commune d'une demi-heure supplémentaire de musique pour les classes maternelles.

Remplacement des vélos et trottinettes : nous attendons le chiffrage que doit nous fournir le directeur de l'école.

Outil informatique Base-élèves : Anna DOUDOU explique que l'inspectrice de l'Education nationale a de nouveau présenté cet outil aux élus. Elle n'est cependant pas en mesure de fournir des garanties sur la protection des données (c'est problématique car ces données seront sur internet), ni sur l'utilisation des entrées optionnelles (informations que les directeurs peuvent ou non choisir de donner, mais pour lesquelles les parents n'ont pas leur mot à dire). David PERAY pense que la commune devrait revoir son engagement dans ce dispositif. Anna DOUDOU pense que la commune n'a pas véritablement besoin de ce dispositif, car les relations entre la mairie et l'école, dans un village comme le nôtre, se font quotidiennement et verbalement. Christian JOLIE voudrait que les conseillers se souviennent qu'ils prennent des décisions en tant qu'élus de la commune et non pas en tant que parents. Anna DOUDOU explique que le dispositif n'est pas obligatoire, même si progressivement les directeurs d'école vont être forcés de l'utiliser, d'autant que ce système existe déjà au niveau des collèges. En ce qui concerne les écoles primaires et maternelles, ce sont les maires qui sont compétents pour l'inscription des enfants. C'est la raison pour laquelle la commune doit donner son avis. Cependant la commune ne peut pas utiliser le système si les directeurs d'école ne saisissent pas les informations. Elle ajoute que cette base de données présente un intérêt à différents échelons : pour le ministère, l'académie, la circonscription et les communes (notamment pour le suivi des effectifs, des inscriptions à l'accueil périscolaire,...). Christian JOLIE constate que le problème réside surtout dans l'utilisation des données. Jean-Charles MORANDI précise que le risque provient également des possibilités de croisement de fichiers, entre plusieurs ministères. **A la majorité, le Conseil vote contre la participation de la commune au système base-élèves (14 voix contre et une abstention).**

Formation des employés aux premiers secours : le Conseil souhaite que l'on propose cette formation aux ATSEM.

Exercice d'évacuation à l'école : le Directeur de l'école organise un exercice par trimestre. Christian JOLIE et Patricia ALTHERR pensent que la présence des parents à l'intérieur de l'école primaire à 16h30 pourrait poser des problèmes en cas d'incendie (encombrement et exigüité du couloir). Jean-Charles MORANDI rappelle que seul le Directeur est responsable de l'organisation des secours dans l'école. Romy LASSERRE souligne que dans beaucoup d'écoles, les parents récupèrent leurs enfants à l'entrée et ne pénètrent pas dans les locaux. David PERAY pense qu'il faudrait interdire aux parents d'entrer dans l'école.

Démontage de la fresque : elle se détériore rapidement. **Le Conseil, à l'unanimité, décide qu'elle sera démontée.**

Centre communal d'action sociale (Eliane DALLEMAGNE)

Le CCAS s'est réuni pour la première fois le 23/04/08. Tous les membres étaient présents. Son budget pour 2008 s'élève à 6 600 €.

Le repas des Aînés se fera le 8 juin 2008 soit sous la Halle, soit à la salle des fêtes selon les conditions météorologiques.
L'animation sera assurée par un Orgue de barbarie.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

Le premier conseil communautaire s'est réuni le 10 avril. Il a élu le Président et les Vice-présidents pour chacune des douze commissions.

Pierre DUMAREST donne la liste des commissions, le nom de leur président.

Il rappelle que seuls les délégués de la commune officiellement désignés ont un droit de vote. Par contre il est important que la commune soit représentée dans ces réunions, au moins pour que les informations nous reviennent.

Commissions	Vice Président	Représentants principaux de la commune	Invités
Développement économique	Monsieur Paoli	Jean-Charles MORANDI	Bérandère BAERISWYL
Finances	Monsieur Bouvier	Jean-Charles MORANDI	
Eau et assainissement – Contrat rivières	Monsieur Maurin	Pierre DUMAREST	René VERNAY
Affaires culturelles	Monsieur Tricot	Christian JOLIE	Eliane DALLEMAGNE
Aménagement de l'espace	Monsieur Linglin	Pierre DUMAREST	
Travaux et patrimoine – Filière bois	Monsieur Brulhart	Pierre DUMAREST	
Transports et déplacements	Monsieur Meylan	Jean-Charles MORANDI	David PERAY
Environnement – Agriculture – Sentiers	Monsieur Tardy	Jean-Charles MORANDI	Anna DOUDOU
Développement touristique	Monsieur Bertrand	Christian JOLIE	Eliane DALLEMAGNE
Gestion et valorisation des déchets	Monsieur Chanel	Anna DOUDOU	Rachel NABAFFA
Administration générale – Personnel – Sécurité – Fourrière – Gens du voyage	Monsieur Dentinger	Jean-Charles MORANDI	Romy LASSERRE
Affaires sociales	Monsieur Ravot	Anna DOUDOU	Eliane DALLEMAGNE

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 29/05/2008 à 20h00 à Challex.

Questions diverses

Plan local d'urbanisme : les Cyclamens ont demandé l'augmentation du coefficient d'occupation des sols de la zone dans laquelle ils se trouvent afin de rendre possible l'agrandissement de la Maison de retraite. David PERAY pense qu'il faudra se pencher à nouveau sur le PLU dans les mois à venir pour régler différents problèmes. Jean-Charles MORANDI demande s'il ne vaudrait pas mieux attendre le résultat des différents contentieux. Pierre DUMAREST propose que l'on demande son avis à notre avocat. **La proposition est acceptée.**

Plan local d'urbanisme de Péron : Péron remet en révision son PLU. Le Conseil municipal souhaite que notre commune soit consultée sur cette révision.

Relais de téléphonie mobile : le Conseil demande que les opérateurs se regroupent.

Local pour les jeunes : Jean-Charles MORANDI a été contacté par des jeunes majeurs du village. Ils voudraient récupérer l'ancien local « pétanque ». En échange, ils proposent de maintenir le secteur propre et de peindre ce local, à condition qu'on leur fournisse le matériel. La commune aurait à faire elle-même : protection de l'armoire électrique et mettre une armoire sous l'évier. Les jeunes devraient s'inscrire à l'AJLC pour qu'ils aient une assurance responsabilité civile et pour que la commune ait un interlocuteur. David PERAY pense qu'il faudrait déjà que ces jeunes nous montrent qu'ils sont capables d'entretenir les abords du local. Bérandère BAERISWYL pense qu'il faudrait qu'ils ficellent un peu mieux leur projet. Claude CHAPPUIS propose qu'on les mette à l'épreuve pendant quelques semaines : s'ils tiennent les abords propres pendant cette période, alors la commune acceptera de leur confier le local. Jean-Charles MORANDI résume : sur le principe nous acceptons de confier le local aux jeunes à condition qu'ils respectent les conditions suivantes :

- qu'ils tiennent propre les abords du local pendant quinze jours,
- qu'ils aient l'accord écrit des parents,
- qu'ils fixent un règlement écrit et que chacun d'entre eux le signe,
- qu'ils intègrent l'AJLC.

Le Conseil donne son accord. Jean-Charles MORANDI et Bérandère BAERISWYL rencontrent les jeunes. Nous devons définir un règlement intérieur. Ils doivent entretenir le local. Dans un mois nous ferons un point sur la situation.

Prochaine réunion du Conseil le 02/06/2008.

La séance est levée à 00h30.